



Dossier d'inscription aux séjours hiver et été 2023 organisés par le **Service Enfance Jeunesse**

- ☐ Fiche d'inscription séjour hiver
- ☐ Fiche d'inscription séjour été
- ☐ Autorisation de droit à l'image
- ☐ Fiche sanitaire de liaison
- ☐ Règlement Intérieur

SÉJOUR HIVER 2023 CCRV

DU 18 FEVRIER AU 25 FEVRIER 2023 POUR LES 8-15 ANS

Lieu du séjour : Crest-Voland (Savoie)

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner impérativement **avant le 31 Janvier 2023** à l'adresse suivante : CCRV – Service Enfance Jeunesse–2 et 4, rue Saint-Christophe –02290 Vic-sur-Aisne Cedex, accompagné du règlement (**chèque à l'ordre de Régie Sorties Enfance Jeunesse**)

Contact : Mustapha ELKHEL – 03.23.55.46.55- m.elkihel@retzenvalois.fr

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE :

Le jeune vient-il pour la 1^{ère} fois ? ⁽¹⁾ Oui ☐ Non ☐

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe ⁽¹⁾ : M ☐ F ☐

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

N° de sécurité sociale _____ CMU : joindre la copie de l'attestation sécurité sociale Oui ☐ Non ☐

RESPONSABLE LEGAL DU JEUNE :

Nom et prénom : _____ Tél : _____ Mail : _____

Adresse (si différente du jeune) _____

Nom et prénom : _____ Tél : _____ Mail : _____

Adresse (si différente du jeune) _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (si différente) :

Nom et prénom : _____ Tél 1 _____ Tél 2 _____

RENSEIGNEMENTS POUR L'ACTIVITE SKI :

Taille de l'enfant (ex : 1m30) _____ Pointure _____ Poids _____

Le jeune sait il skier (1) ? ☐ Oui ☐ Non

Niveau de ski ⁽¹⁾ : ☐ Débutant ☐ Flocon ☐ 1^{ère} étoile ☐ 2^{ème} étoile ☐ 3^{ème} étoile Autre : _____

⁽¹⁾ Cocher la case

Page 1/2

RECOMMANDATIONS

Précisez les éventuels problèmes de santé du jeune, les précautions à prendre (maladie, hospitalisation, opération ...)

Précisez si votre enfant a des problèmes visuels, auditifs, dentaires ou autres auxquels il faut être attentif pendant le séjour.

D'ordre général (régime alimentaire, problèmes comportementaux ...)

Si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance et les médicaments doivent être donnés avec le nom de l'enfant dans leur emballage d'origine et avec les notices jointes. Vous devez les remettre le jour du départ aux animateurs du séjour. En cas de maladie durant le séjour, l'enfant sera vu par un médecin. Les parents seront prévenus par le directeur du séjour. Océane Voyages Juniors avance les frais médicaux, les parents doivent cependant rembourser l'organisme dès le retour du séjour.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Régime d'Allocations Familiales ⁽¹⁾ :

CAF ☐ MSA ☐ Autre ☐ (précisez) _____

Adresse de la caisse d'allocations : _____

Nom de votre assureur en responsabilité civile : _____ N° de police : _____
(à défaut, vous pouvez joindre une copie de votre contrat d'assurance)

Nom de votre mutuelle : _____ Adresse : _____
(à défaut, vous pouvez joindre une copie de votre attestation)

LIEU DE RAMASSAGE

Lieu de ramassage et de retour choisis⁽¹⁾ :

(les horaires vous seront précisés
dans un prochain courrier)

Aller

Retour

☐

Villers-Cotterêts - piscine

☐☐

Vic-sur-Aisne - rue d'Attichy

☐

Lors du retour, mon enfant repartira de l'arrêt des cars⁽¹⁾ :

☐ accompagné par (**adulte**) : _____ (tél : _____)

ou par (**adulte**) : _____ (tél : _____)

☐ seul

⁽¹⁾ Cocher la case

Fait à _____,
le ____ / ____ / _____

Signature

SÉJOURS ÉTÉ 2023 CCRV

DU 17 JUILLET AU 21 JUILLET 2023 POUR LES 8-11 ANS

DU 24 JUILLET AU 28 JUILLET 2023 POUR LES 12-15 ANS

Lieu des séjours : Samer (Côte d'Opale)

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner impérativement **avant le 31 mai 2023** à l'adresse suivante : CCRV – Service Enfance Jeunesse – 2 et 4, rue Saint-Christophe – 02290 Vic-sur-Aisne Cedex, accompagné du règlement (**chèque à l'ordre de Régie Sorties Enfance Jeunesse**)

Contact : Mustapha ELKHEL – 03.23.55.46.55- m.elkihel@retzenvalois.fr

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE :

Le jeune vient-il pour la 1^{ère} fois ? ⁽¹⁾ Oui ☐ Non ☐

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe ⁽¹⁾ : M ☐ F ☐

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

N° de sécurité sociale _____ CMU : joindre la copie de l'attestation sécurité sociale Oui ☐ Non ☐

RESPONSABLE LEGAL DU JEUNE :

Nom et prénom : _____ Tél : _____ Mail : _____

Adresse (si différente du jeune) _____

Nom et prénom : _____ Tél : _____ Mail : _____

Adresse (si différente du jeune) _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (si différente) :

Nom et prénom : _____ Tél 1 _____ Tél 2 _____

⁽¹⁾ Cocher la case

RECOMMANDATIONS

Précisez les éventuels problèmes de santé du jeune, les précautions à prendre (maladie, hospitalisation, opération ...)

Précisez si votre enfant a des problèmes visuels, auditifs, dentaires ou autres auxquels il faut être attentif pendant le séjour.

D'ordre général (régime alimentaire, problèmes comportementaux ...)

Si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance et les médicaments doivent être donnés avec le nom de l'enfant dans leur emballage d'origine et avec les notices jointes. Vous devez les remettre le jour du départ aux animateurs du séjour. En cas de maladie durant le séjour, l'enfant sera vu par un médecin. Les parents seront prévenus par le directeur du séjour. Océane Voyages Juniors avance les frais médicaux, les parents doivent cependant rembourser l'organisme dès le retour du séjour.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Régime d'Allocations Familiales ⁽¹⁾ :

CAF ☐ MSA ☐ Autre ☐ (précisez) _____

Adresse de la caisse d'allocations : _____

Nom de votre assureur en responsabilité civile : _____ N° de police : _____
(à défaut, vous pouvez joindre une copie de votre contrat d'assurance)

Nom de votre mutuelle : _____ Adresse : _____
(à défaut, vous pouvez joindre une copie de votre attestation)

LIEU DE RAMASSAGE

Lieu de ramassage et de retour choisis⁽¹⁾ :

Aller

Retour

(les horaires vous seront précisés
dans un prochain courrier)

☐	Villers-Cotterêts - piscine	☐
☐	Vic-sur-Aisne - rue d'Attichy	☐

Lors du retour, mon enfant repartira de l'arrêt des cars ⁽¹⁾ :

☐ accompagné par **(adulte)** : _____ (tél : _____)

ou par **(adulte)** : _____ (tél : _____)

☐ seul

⁽¹⁾ Cocher la case

Fait à _____,
le ____ / ____ / _____

Signature

Autorisation droit à l'image

Nous soussignés

Parent 1..... Et/ou parent 2.....

Père, mère, tuteurs légaux de :

Nom (nom de l'enfant) :..... Prénom :.....

Date de naissance :.....

Demeurant :

☐ Autorisons gracieusement la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), dont le siège est situé au 9 rue Marx Dormoy BP 133 02603 Villers-Cotterêts

☐ N'autorisons pas la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), dont le siège est situé au 9 rue Marx Dormoy BP 133 02603 Villers-Cotterêts

- **à prendre des photographies et/ou à procéder au tournage d'images vidéo** représentant notre enfant dans le cadre des sorties et séjours 2023 organisés par le service enfance jeunesse

- **à exploiter, reproduire et diffuser** l'(les) image(s) mentionnées ci-dessus conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités sportives mises en place par la CCRV sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), dans le monde entier pour une durée de 10 ans, sauf dénonciation anticipée par notre enfant après sa majorité auquel cas la présente autorisation prendra fin à réception de la dénonciation.

- **à conserver ces images** dans la photothèque-vidéothèque de la CCRV en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessous.

- **à permettre à un tiers** (presse, partenaire de la CCRV...) **l'exploitation et la reproduction** de la (des) images mentionnées ci-dessus, conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités de la CCRV sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), intégralement ou par extrait, dans le monde entier pour une durée de 10 ans.

Renonce en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour ma participation aux prises de vue et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

Je suis informé(e) que, conformément à la réglementation européenne, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification, d'effacement, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité des données et d'opposition que je peux exercer en m'adressant au délégué à la protection des données désigné par la CCRV ou directement à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07. Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Il est précisé que :

Le bénéficiaire de l'(des) images mentionnée(s) ci-dessus s'engage à respecter le droit à l'image de la personne. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation de l'image ou des images, susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans toute exploitation préjudiciable.

Ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Fait à

Le

Signature : lu et approuvé

Signature de l'enfant

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

[illegible]

.....

.....

.....

.....

.....

NOM PRÉNOM

ADRESSE

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Date : _____ Signature : _____

.....

.....

.....

[illegible]

REGLEMENT INTERIEUR SÉJOURS HIVER ET ÉTÉ ANNÉE 2023

Préambule

Un règlement intérieur a été établi afin d'accueillir au mieux les enfants et leur proposer des séjours vacances de qualité mais aussi pour assurer une meilleure organisation dans le respect des règles nécessaires au bon fonctionnement du séjour.

Le présent règlement est reconnu comme valable et obligatoire tant pour les enfants que pour l'équipe pédagogique. Un exemplaire est fourni aux parents au moment de l'inscription. Ils devront le signer et attester en avoir pris connaissance avec leur enfant en remplissant le dossier d'inscription.

Ce document devra être conservé par la famille.

Conditions d'admission

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) organise un séjour à Crest-Voland (Savoie) pour les enfants du territoire de 8 à 15 ans du 18 au 25 Février 2023. Ainsi que 2 séjours à Samer (Côte d'Opale) du 17 au 21 juillet 2023 pour les 8-11 ans et du 24 au 28 juillet pour les 12-15 ans.

Ce séjour peut être étendu aux enfants ayant une résidence en dehors du territoire selon le nombre de places restant disponibles.

Ainsi, leur inscription ne pourra être confirmée qu'à la clôture des inscriptions en cas d'absence ou d'annulation.

Pour être accepté, tout enfant doit au préalable faire l'objet d'une inscription sur validation d'un dossier comprenant un dossier d'inscription et une fiche sanitaire accompagnés du règlement des droits d'inscription. Il sera commun à celui de notre partenaire OCEANE VOYAGES JUNIORS. Le tout devra être adressé à la CCRV – Séjour Vacances.

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant devra(ont), en outre, avoir signé le présent règlement intérieur du séjour.

Les enfants participant au séjour et qui suivent un traitement médical, doivent fournir l'ordonnance originale spécifiant les noms des médicaments et les modalités de prise (doses à donner, périodicité...) ainsi que les médicaments **dans leur emballage d'origine** avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom de l'enfant doivent être inscrits sur chaque boîte.

Les enfants ne pourront fréquenter le centre d'hébergement que si leur état de santé et d'hygiène le permet (absence de maladie infectieuse).

L'équipe pédagogique se réserve le droit de contacter la famille dans le cas où la santé de l'enfant ne le rendrait plus apte à rester sur le séjour. En cas d'accident, l'équipe pourra être amenée à contacter les autorités sanitaires (pompiers, médecin...). La famille sera tenue informée dans les meilleurs délais.

Conditions de règlement de la participation financière des familles

Le règlement est à établir à « Régie sorties enfances jeunesse ».

Le coût du séjour hiver fixé par la CCRV est de **210 €** pour les habitants du territoire et de **231 €** pour les extérieurs. Pour le séjour été il est de **127 €** pour les habitants du territoire et de **140 €** pour les extérieurs. En fonction de votre quotient familial, des aides de la CAF peuvent vous être accordées (cf. annexes jointes).

Le règlement devra impérativement être réalisé au moment du dépôt du dossier.

Encadrement

L'encadrement des séjours est confié à OCEANE VOYAGES JUNIORS - 215, Rue Pierre Mauroy à LILLE (59000).

Les animateurs, sous la responsabilité du directeur du centre de vacances, sont chargés de veiller à la sécurité physique et affective des enfants, à la propreté et au respect des règles. Ils assurent l'encadrement des enfants pendant le séjour et sont garants du bon déroulement des programmes d'activités et d'animation.

Les familles ont la possibilité d'accéder au projet pédagogique du centre de vacances ainsi qu'au projet éducatif de l'organisateur sur simple demande auprès de ce dernier.

Tout départ anticipé devra faire l'objet d'une *décharge de responsabilité* de la part des responsables légaux, laquelle sera remise au directeur du séjour qui aura la charge d'en informer la Communauté de Communes.

Assurances

L'organisateur attire l'attention des parents sur la nécessité pour leur enfant d'être couvert durant les activités par une assurance en responsabilité civile ⁽¹⁾. La signature du présent règlement vaut pour attestation de l'existence d'une ou des assurance (s).

⁽¹⁾ Il est recommandé de souscrire une assurance individuelle accident.

Effets et objets personnels du jeune

Il est fortement déconseillé d'apporter lors du séjour tout objet de quelque nature que ce soit ayant plus ou moins de valeur. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de détérioration, perte ou vol. De plus, il est formellement interdit d'apporter tout objet dangereux.

Règles de vie

Il est demandé aux participants du centre de vacances de suivre les consignes qui seront édictées en commun et/ou par l'équipe pédagogique.

Politesse et bonne tenue doivent être observées par toutes les personnes fréquentant le centre de vacances (adultes comme enfants).

Tout comportement ne respectant pas les règles de sécurité et de vie en collectivité ainsi que toute dégradation matérielle pourra donner lieu à des sanctions.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute dégradation matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

Toute atteinte aux personnes ou aux biens peut donner lieu à l'application d'une sanction disciplinaire.

Identification des sanctions :

- avertissement oral et/ou écrit,
- renvoi disciplinaire.

L'équipe d'encadrement s'entretiendra avec la famille avant toute décision de renvoi disciplinaire.

Pour plus de précisions, sur les règles de vie, il est recommandé au jeune et au(x) responsable(s) légal(aux) de bien prendre connaissance de la charte d'engagement individuel avant signature qui sera jointe au dossier d'inscription.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le jeune :

Le(s) responsable(s) légal(aux) :

FRAIS DE SEJOUR - HIVER

SEMAINE DU 18 AU 25 FEVRIER 2023 POUR LES 8-15 ANS

Tarif du séjour : 210 euros pour les résidents du territoire.

Le tableau ci-dessous présente le coût pour les familles bénéficiaires d'aides CAF.

Le montant à régler à l'inscription apparaît dans les lignes bleues. Il se compose de deux tarifs : celui d'*Inscription* et celui des *frais de gestion*. Les frais de gestion jouent ainsi le rôle de "participation minimum", pour les familles bénéficiaires des aides les plus conséquentes.

	CAF (de l'Aisne)		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Quotient familial	≤ 400	401 à 550	551 à 700
Montant maximal de l'aide / jour	22,00 €	15,00 €	12,00 €
Aide plafonnée pour ce séjour	175,00 €	120,00 €	96,00 €
Tarif d'inscription séjour	0,00 €	55,00 €	79,00 €
Frais de gestion	5,00 €	5,00 €	5,00 €
TOTAL A REGLER POUR LA SEMAINE	5,00 €	60,00 €	84,00 €
Pièces justificatives (à fournir avec le règlement)	Aucun document à fournir ! Nous consultons nous-mêmes en ligne vos droits à prestations. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître le montant de vos aides.		

*basé sur 2022, susceptible de changer

En ce qui concerne les familles allocataires de la MSA, il est possible de régler le séjour avec les chèques vacances ANCV.

FRAIS DE SEJOUR - ÉTÉ SEMAINE DU 17 AU 21 ET DU 24 AU 28 JUILLET 2023 POUR LES 8-15 ANS

Tarif du séjour : 127 euros pour les résidents du territoire.

Le tableau ci-dessous présente le coût pour les familles bénéficiaires d'aides CAF.

Le montant à régler à l'inscription apparaît dans les lignes bleues. Il se compose de deux tarifs : celui d'*Inscription* et celui des *frais de gestion*. Les frais de gestion jouent ainsi le rôle de "participation minimum", pour les familles bénéficiaires des aides les plus conséquentes.

	CAF (de l'Aisne)		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Quotient familial	≤ 400	401 à 550	551 à 700
Montant maximal de l'aide / jour	22,00 €	15,00 €	12,00 €
Aide plafonnée pour ce séjour	175,00 €	120,00 €	96,00 €
Tarif d'inscription séjour	0,00 €	55,00 €	79,00 €
Frais de gestion	5,00 €	5,00 €	5,00 €
TOTAL A REGLER POUR LA SEMAINE	5,00 €	60,00 €	84,00 €
Pièces justificatives (à fournir avec le règlement)	Aucun document à fournir ! Nous consultons nous-mêmes en ligne vos droits à prestations. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître le montant de vos aides.		

*basé sur 2022, susceptible de changer

En ce qui concerne les familles allocataires de la MSA, il est possible de régler le séjour avec les chèques vacances ANCV.